



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 12922	De <b>M. Éric Woerth</b> ( Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire - Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> > arts et spectacles	<b>Tête d'analyse</b> > spectacle vivant	<b>Analyse</b> > financement. Picardie.
Question publiée au JO le : <b>11/12/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>02/04/2013</b> page : <b>3550</b>		

### Texte de la question

M. Éric Woerth alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des professionnels de la culture en Picardie et, plus spécifiquement, sur ceux des secteurs de la création et de la diffusion du spectacle vivant dans cette région. En effet, ces professionnels s'alarment de la faiblesse des crédits accordés au domaine de la culture dans la région, faiblesse qui fait de la Picardie la région la plus mal dotée par habitant en ce qui concerne les crédits déconcentrés de l'État pour le spectacle vivant. Ces apports représentent en effet 2,42 euros par habitant et par an alors que la moyenne nationale s'élève à 5,15 euros. Ces dernières années, la Picardie s'est pourtant dotée de structures culturelles ambitieuses et pérennes comme une scène nationale et une seconde en préfiguration, un pôle national des arts du cirque, un centre de développement chorégraphique, un pôle des arts de la marionnette, six scènes conventionnées et elle compte, de plus, beaucoup de compagnies de spectacles émergentes. Face à ce constat et à ce sentiment d'abandon de la part de l'État, les responsables des compagnies et des lieux artistiques et culturels de Picardie ont adressés le 15 novembre 2012 à Mme la ministre un courrier présentant des propositions concrètes pour rééquilibrer l'attribution des moyens de l'État au spectacle vivant et ainsi soutenir le spectacle vivant en Picardie. Il souhaite donc connaître les suites qu'elle entend donner à cet appel en faveur du plan de rattrapage formulé par les professionnels de la culture en Picardie.

### Texte de la réponse

La situation décrite, si elle revêt une certaine réalité, doit cependant être pondérée. En effet, la dotation déconcentrée attribuée à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Picardie ces quatre dernières années sur le programme 131, dédié à la création artistique, est en augmentation. En autorisations d'engagement, elle s'est ainsi déclinée de la manière suivante : 2010 : 5 249 145 € ; 2011 : 6 496 117 € ; 2012 : 5 420 078 € ; 2013 : 7 187 018 €. C'est donc au total une augmentation de près de 37 % qui aura été réalisée au profit de la DRAC Picardie entre 2010 et 2013 au titre du programme 131, alors que sur la même période, le budget du ministère de la culture et de la communication n'aura pas augmenté dans les mêmes proportions. Par ailleurs, il convient de rappeler que le périmètre d'intervention couvert par le ministère de la culture et de la communication compte, outre la création artistique, les champs du patrimoine et des industries culturelles, ainsi que les missions de transmission des savoirs et de démocratisation de la culture. Sur l'ensemble du périmètre d'intervention déconcentré du ministère, c'est donc au total une somme de 21 901 058 € qui aura été attribuée en 2013 à la DRAC Picardie, ce qui représente environ 12 € par habitant. Ainsi, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, il convient de noter que le ministère de la culture et de la communication aura réalisé un effort de rééquilibrage important pour rattraper le retard accumulé par la DRAC Picardie en crédits déconcentrés, et tout particulièrement pour ce qui concerne les crédits dédiés au spectacle vivant. Concernant spécifiquement ce domaine d'intervention, il faut encore observer



que des crédits complémentaires ont été attribués à la DRAC et intégrés en base dans sa dotation, permettant aux structures régionales récemment labellisées (pôle national des arts du cirque, scènes de musiques actuelles, centre de développement chorégraphique) de conforter leurs activités et de tendre vers les planchers recommandés. La subvention allouée à la Maison de la Culture d'Amiens se situe notamment très au-dessus de la moyenne des scènes nationales. Ces crédits complémentaires auront également permis à la DRAC de mieux accompagner financièrement des équipes artistiques indépendantes. Enfin, le centre de développement chorégraphique « l'Échangeur » à Fère-en-Tardenois a bénéficié de crédits en investissement ainsi que le lieu de compagnonnage marionnettes le Tas de sable à Amiens. Si le ministère de la culture et de la communication reste très attentif à la situation de la Picardie, en tout état de cause, les budgets mis à sa disposition en 2013 par la représentation nationale ne permettront pas de dégager les 2,1 M€ de financements complémentaires sollicités par les professionnels du spectacle vivant picards pour un « plan de rattrapage » de la région, notamment en cette période où le Gouvernement s'est engagé très fermement à diminuer les déficits publics.